

LIQUIDE LICE-X

Insecticide Liquide – Non Systemique

POUR LES BOVINS DE BOUCHERIE ET LES BOVINS LAITIERS ALLAITANTS OU NON ALLAITANTS
SEULEMENT

NE PAS utiliser sur d'autres animaux.

Lutte contre les poux piqueurs et les mouches des cornes, et aide à la lutte contre les poux suceurs chez les bovins de boucherie et les bovins laitiers allaitants ou non allaitants.

COMMERCIAL

Agicole

Prete employer

PRINCIPE ACTIF:

Permethrine.....1.0%

À CONSERVER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Ne conservez ce produit que dans son récipient d'origine. Conserver bien fermé

No. D'enregistrement:

23777

Loi sur les produits antiparasitaires

Contenu: 4L, 10L

Can-Vet Animal Health Supplies Ltd.

4-61 Malcolm Rd.

Guelph, ON

N1K 1A7

519-822-5333

MODE D'EMPLOI: Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Can-Vet Liquide Lice-X est prêt à l'emploi. NE PAS diluer. Chez les bovins laitiers, NE PAS utiliser ce produit en combinaison avec un autre traitement à la perméthrine.

Pour la lutte contre les poux piqueurs et les mouches des cornes et pour aider à la lutte contre les poux suceurs chez les bovins de boucherie et les bovins laitiers allaitants ou non allaitants. Appliquer 15 ml (0,5 oz liq.) par 45 kg (100 lb) de poids corporel jusqu'à un maximum de 150 ml (5 oz liq.) pour un animal. Verser le long du dos et le long du visage en prenant soin d'éviter les yeux, le nez et la bouche. Il est également possible d'appliquer Can-Vet Liquide Lice-X sur le visage de l'animal en utilisant un chiffon légèrement imbibé du produit.

NE PAS répéter le traitement pendant au moins 14 jours. [Pour la lutte contre les poux, il est recommandé d'effectuer deux traitements à 14 jours d'intervalle.] Après le délai d'attente de 14 jours, retraiter seulement si le problème persiste ou réapparaît. NE PAS effectuer plus de 2 applications par animal par année. Laisser un intervalle d'un jour entre la dernière application et l'abattage.

MISES EN GARDE: GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Il est nocif d'avaler, d'inhaler ou de faire pénétrer ce produit dans la peau. Éviter tout contact du contenu avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver complètement à l'eau et au savon après la manutention du produit et avant de manger ou de fumer. Éviter toute respiration des émanations. Utilisez dans un endroit bien aéré. Porter un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Cesser l'utilisation aux premiers signes d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Ne pas contaminer le fourrage, les aliments et litières. Ranger le produit dans son contenant loin des aliments et du fourrage. Ne pas utiliser dans les pièces de rangement de provision ou d'équipement destiné à l'exploitation apicole, ni dans les lieux de conservation et de traitement du lait.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les oiseaux, la faune, les abeilles et les insectes utiles. Ce produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer toute source d'eau. Ce produit contient du distillat de pétrole à 99% (proportion par poids) qui a une toxicité modérée à élevée pour organismes aquatiques.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser ce contenant. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant sa disposition. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Disposer du récipient conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser à l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou au fabricant.

PREMIERS SOINS: **En cas de contact avec la peau,** laver complètement à l'eau et au savon. **En cas de contact avec les yeux,** rincer à l'eau propre pendant 15 minutes; consulter un médecin. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ce produit contient des distillats de pétrole. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement).

Administrar un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.